

NOTE D'INFORMATION AVANT PUBLICATION DU T1-25

Montrouge, le 2 avril 2025

Avant l'ouverture de la *quiet period* précédant la publication de ses résultats financiers du premier trimestre 2025, Crédit Agricole S.A. publie la présente note d'information comme étant un rappel d'informations déjà rendues publiques, dans le cadre de communiqués de presse ou autrement avant ou au cours de ce premier trimestre.

1. EFFETS DE BASE

T1-2024

- **CACEIS** : coûts d'intégration ISB de -20 M€ en charges d'exploitation (-10 M€ en résultat net part du Groupe)
- **CAIWM** : coûts d'acquisition Degroof Petercam de -8 M€ en résultat net sur autres actifs (-6 M€ en résultat net part du Groupe)
- **CA Ukraine** : provision pour risque Ukraine pour -20 M€ en coût du risque (-20 M€ en résultat net part du Groupe)
- **Corporate Center** : réévaluation des titres BBPM pour +208 M€ en revenus (+202 M€ en résultat net part du Groupe)

2. ORIENTATIONS COMMUNIQUÉES

A l'occasion de la publication des résultats du T4-24, Crédit Agricole S.A a partagé les éléments suivants pour 2025 :

- Résultat net part du Groupe attendu en ligne avec 2024 (sur la base des éléments structurels)
- Cible ROTE > 12%
- Cible Coex < 58%

A l'occasion de la publication des résultats du T1-24, Crédit Agricole S.A a annoncé que l'intégration de Degroof Petercam apporterait un résultat net part du Groupe supplémentaire de +150/200 M€ en 2028 pour Indosuez Wealth Management.

A l'occasion de la publication des résultats du T4-22, Crédit Agricole S.A a annoncé que l'intégration d'ISB (ex-RBC Investor services in Europe) apporterait un résultat net supplémentaire (avant actionnaires minoritaires) de +100 M€ en 2026 pour CACEIS.

3. REVENUS

Lors de précédentes publications, Crédit Agricole S.A. a notamment communiqué les éléments suivants:

- **Assurances**
 - Les revenus d'assurance sur 2024 proviennent à 66% de l'épargne/retraite et de l'assurance obsèques, 17% de la protection des personnes et 11% de l'assurance dommages (respectivement 79%, 20% et 8% en 2023).
 - Assurance Vie
 - o Les revenus de l'assurance vie sont, pour l'essentiel, basés sur l'amortissement de la *Contractual Service Margin* (CSM) et du *Risk Adjustment* (RA). De plus, les écarts d'expérience peuvent affecter les revenus trimestriels.
 - o A fin décembre 2024, la CSM s'élevait à 25,2 Mds€ et le taux d'allocation annualisé de la CSM pour 2024 s'établissait à 7,7%. (vs. 8,5% à fin 2023)
 - Assurance dommages
 - o Concernant les événements climatiques, l'année 2024 a connu un niveau de sinistres qui s'est normalisé par rapport à 2023, qui avait enregistré un impact plus élevé des sinistres, en particulier au T4-23 (tempêtes Ciara/Domingos et inondations dans le Nord Pas de Calais)
 - o Le ratio combiné s'établit à 94,4 %, en baisse de -2,7 points de pourcentage sur un an, reflétant une baisse des sinistres (ratio non actualisé : 96,4 %, -4,3 pp sur un an).

- **Amundi**
 - Marché européen de la gestion d'actifs qui reste marqué par un fort niveau d'aversion au risque sur fond d'incertitude géopolitique
 - Malgré l'impact positif probable sur les commissions de gestion de la hausse des niveaux de marché et de l'augmentation des actifs sous gestion, la pression sur les marges liée à la préférence des investisseurs pour les produits à faible marge (i.e. gestion passive, gestion obligataire et fonds monétaires) se poursuit et crée, sur les marges, un effet mix produit négatif provenant des flux.
 - Closing de l'opération Victory au 1er avril : au T1-25, Amundi US reste intégrée à 100% dans les comptes d'Amundi. A partir du T2-25, Victory Capital sera mis en équivalence à 21,2% pour atteindre 26,1% dans les mois qui suivront.
- **Indosuez Wealth Management**
 - Un effet périmètre impactera les revenus du T1-25 en raison de la consolidation de Degroof Petercam depuis le 4 juin 2024. Les revenus de Degroof Petercam s'élevaient à 158 M€ au T4-24.
 - L'excédent de liquidité des activités de Wealth Management rend la marge nette d'intérêt dépendante de la variation des taux d'intérêt à court terme.
- **Banque de financement et d'investissement**
 - Le premier trimestre de l'année est généralement le trimestre le plus fort pour CACIB.
 - CACIB continue de bénéficier d'un positionnement fort vis-à-vis de ses clients, d'un modèle économique très résilient et d'une faible dépendance vis-à-vis du niveau des taux d'intérêt.
- **CACEIS**
 - CACEIS est une activité qui génère des commissions basées sur les actifs en conservation et les actifs sous administration, et les activités de flux.
 - L'excédent de liquidité de CACEIS dû aux dépôts de la clientèle génère des revenus de marge nette d'intérêt, dépendants des taux d'intérêt à court terme
- **Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (ex CACF)**
 - L'effet positif de l'augmentation des marges à la production des nouveaux crédits se traduit par une légère amélioration des marges sur le stock.
 - Eléments non récurrents pour ~+30 M€ au T4-24
- **LCL**
 - Bon équilibre des revenus entre les frais et commissions et la marge d'intérêts (c. 50 %/ 50%)
 - Légère augmentation de la MNI attendue en 2025, sur la base des éléments suivants mentionnés au T4-24 :
 - Poursuite de la baisse du coût moyen pondéré des ressources, notamment :
 - Livret A/ LDD (resp. 17,5 Mds€ et 10,1 Mds€ à fin décembre 2024, avant centralisation à la CDC) : taux de 2,4 % (contre 3 % précédemment) du 1er février 2025 au 31 juillet 2025
 - Réduction continue du coût du refinancement du marché
 - Repricing progressif du portefeuille de crédits avec l'accélération de la production de nouveaux crédits à l'habitat (stabilisation du taux client)
 - La contribution de la macro-couverture reste positive, mais diminue progressivement
 - Stabilisation du mix de dépôts en France
- **CA Italia** : stabilisation de la MNI en 2024 malgré la baisse des taux du marché
- **Activités hors métiers**
 - La participation initiale de 9,9 % dans Banco BPM est enregistrée à la juste valeur par résultat. Son impact sur les revenus dépend de l'évolution du cours de l'action Banco BPM ainsi que des paiements de dividendes
 - Au T4-24, la forte hausse des revenus est tirée en partie par une valorisation de Banco BPM (+271 M€) et un acompte sur dividende (+60 M€) liés à notre participation dans le capital de Banco BPM.

- Depuis début décembre 2024, Crédit Agricole S.A. a conclu des instruments financiers portant sur 9,9 % du capital de Banco BPM, également comptabilisés par le biais du P&L et donc susceptibles d'impacter les revenus du 1er trimestre 2025.
- Le 1er avril, la BCE a autorisé Crédit Agricole S.A. à porter la participation de Banco BPM à 19,9 % et Crédit Agricole SA a l'intention d'exercer son droit à la livraison en physique de l'ensemble des actions Banco BPM sous-jacentes à la position en instruments dérivés¹. La participation supplémentaire de 9,9% dans BBPM qui en résultera sera comptabilisée à la juste valeur par OCI.

4. CHARGES

- **Effet périmètre**
 - Consolidation de Degroof Petercam depuis 4 juin 2024 (-120 M€ de charges T4-24)
- **Coûts d'acquisition et d'intégration**
 - Indosuez Wealth Management : coûts d'acquisition et d'intégration liés à Degroof Petercam attendus en 2025 pour environ -70/80 M€ (-48,6 M€ de coûts d'acquisition et d'intégration en 2024)
- **Autres**
 - Depuis mi-2024, les coûts intègrent l'accélération des investissements dans la banque de détail en France

5. COÛT DU RISQUE

Lors de la publication des résultats du T4-24, Crédit Agricole S.A. a souligné une augmentation apparente du niveau du coût du risque due essentiellement au provisionnement des encours sains (révision des modèles chez CAPFM et CACIB, et migration de certaines contreparties des catégories S3 à S2, c'est-à-dire des prêts douteux aux prêts sains)

Dans l'ensemble, les ratios de prêts non performants, tant sur le Groupe que sur CASA, ont légèrement baissé au T4-24 par rapport au T3-24, et les ratios de couverture continuent de s'améliorer.

- **Banque de détail:**
 - En France, le portefeuille de prêts immobiliers est protégé par le modèle français à taux fixe et un faible taux de chômage en France, par rapport aux précédentes décennies
 - Les PME et professionnels (LCL) continuent de montrer des signes de détérioration, avec toutefois un niveau global qui reste modéré. Pas de vague de défaillances ou de défauts, et l'augmentation du CdR est concentrée sur certains segments d'activité : dans le commerce de détail et pour les professionnels de l'immobilier en lien avec la faible performance de l'activité de promotion de l'immobilier résidentiel
- **Grandes entreprises (CACIB)**
 - Clients *Investment grade* en grande majorité, mix géographique diversifié et équilibré.
 - Niveau anormalement bas du CdR au cours des derniers trimestres
- **Crédit à la consommation:**
 - Housse apparente au T4-24 tirée par deux éléments spécifiques : des provisions de 50 M€ (révision du modèle) et 30 M€ de provisions juridiques (dont crédits auto au Royaume-Uni).
 - Hors provisions juridiques, les encours du CdR/encours restent stables en 2024 par rapport à 2023.

6. AUTRES ELEMENTS IMPACTANT LE P&L

- **Impôt sur les sociétés :**
 - La contribution exceptionnelle de 2025 est basée sur les exercices 2024 et 2025. Au T1-25, la composante liée à l'exercice 2024 sera intégralement comptabilisée, ainsi que ¼ de l'estimation de la composante liée à l'exercice 2025, qui sera estimée sur la base de la composante 2024.

¹ Après avoir reçu la dernière autorisation nécessaire de la Banque d'Italie

- Dans la publication des résultats du T4-24, Crédit Agricole S.A. a souligné que les surcharges d'impôt sur les sociétés seraient plus ou moins alignées sur ce que le Groupe a payé en 2017 (entre 200 M€ et 300 M€), lorsque le même type de mécanisme avait été mis en place.

7. CAPITAL

- **T1-2025**
 - -5 pb résiduels liés à la fin du phasing out IFRS 9
 - Majeure partie des impacts Bâle IV : c. +15/+16 pb, y compris TRIM (comme estimé au T2-24)
 - Opérations de M&A : impact légèrement négatif de l'acquisition de 50% de GAC Leasing par CAPFM, de Merca Leasing par CAL&F et de la hausse de position en instruments dérivés portant sur le capital de Banco BPM
- **Plus tard en 2025**
 - Impact légèrement positif (quelques bps) lié à l'opération Amundi US / Victory capital en raison à la fois du gain en capital lié à l'opération elle-même et de l'impact lié au franchissement du seuil d'exemption applicable à la déduction des participations significatives dans le secteur financier.
 - Impact estimé de c. -20 bps de la participation de 19.8% dans le capital de Banco BPM en raison à la fois de l'augmentation de la participation dans Banco BPM et de l'impact lié au franchissement du seuil d'exemption applicable à la déduction des participations significatives dans le secteur financier.
 - Acquisition par Crédit Agricole S.A de 30,5% de la participation de Santander dans CACEIS (sous réserve des approbations réglementaires) : c. -30 pb

8. AGENDA FINANCIER

- 9 avril 2025 Début de la *quiet period* (marchés actions uniquement)
- 30 avril 2025 Publication des résultats du premier trimestre 2025

9. LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE FINANCIERS PUBLIES AU T1-25

- **02/04/2025:** La Banque centrale européenne autorise Crédit Agricole S.A. à accroître sa participation dans Banco BPM jusqu'à 19,9% <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206218>
- **01/04/2025 :** Crédit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses Obligations Senior Non Préférées à Taux Fixe devenant Variable émises le 22 avril 2020 pour un montant nominal total de 1.500.000.000 EUR <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206198>
- **24/03/2025:** Mise à disposition du Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2024 de Crédit Agricole S.A. <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206103>
- **20/03/2025:** Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206068>
- **05/02/2025:** Résultats du 4e trimestre et de l'année 2024 <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205574>
- **27/01/2025:** Crédit Agricole Personal Finance & Mobility finalise le projet d'entrée au capital de GAC Leasing pour soutenir la croissance des ventes de véhicules électriques du groupe GAC en Chine <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205482>
- **13/01/2025:** Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205331>

Disclaimer

Les informations, déclarations et opinions contenues dans le présent document sont des rappels d'informations déjà communiquées publiquement. Elles peuvent contenir des déclarations prospectives explicites ou implicites qui, lorsqu'elles existent : (i) reposent sur un certain nombre d'hypothèses, d'attentes, de projections et de données provisoires concernant des événements futurs, (ii) sont soumises à un certain nombre d'incertitudes et à d'autres facteurs, (iii) sont généralement hors du contrôle de Crédit Agricole S.A (ou de toute autre entité du Groupe Crédit Agricole) si bien que les résultats et développements réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés, sous-entendus ou projetés dans le présent document et (iv) ne doivent pas être considérés comme des indicateurs fiables des performances ou des résultats futurs de Crédit Agricole SA, de toute autre entité du Groupe Crédit Agricole, et plus généralement du Groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à l'impartialité, la précision, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations, déclarations ou opinions contenues dans le présent document, et il ne peut être accordé aucun caractère certain à ces informations, déclarations ou opinions. Ni Crédit Agricole S.A, ni aucune entité du Groupe Crédit Agricole, ni aucun de leurs conseillers ou représentants respectifs, ni aucune autre personne, ne pourront être tenus responsables, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la nature de cette responsabilité (que ce soit en raison d'une négligence ou pour tout autre raison), de toute perte résultant de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou découlant de ce document de manière générale.

En outre, les informations, déclarations et opinions contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une offre au public en vertu de toute législation applicable, ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ou d'instruments financiers, ni un conseil ou une recommandation relatif à ces valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et aucune de ces informations, déclarations ou opinions, en tout ou en partie, ne doit être prise en considération dans le cadre de tout contrat ou d'engagement quel qu'il soit. Tout destinataire de ce document est donc tenu de réaliser ses propres investigations et évaluations indépendantes quant aux risques, aux avantages, à l'adéquation et à la pertinence de toute opération effectuée après la date du présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou une entité dans une juridiction ou un pays où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation.

Crédit Agricole S.A. ne s'engage pas à mettre à jour publiquement le présent document, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.